



EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2021-035

OBJET : VOTE DES TARIFS SPANC

L'An deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à 16 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, à l'Espace Cathare, place de la Gare à QUILLAN, suite à la convocation faite le 31 mars 2021 par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Claude MICHELOU (Axat), Michel CRESTIA (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Claude RABOUTOU (Comus), Eric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Jérôme MORANDI (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Denis BRUNEL (MARSA), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan) Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (RIVEL), Hervé CHAPUT (Rodome), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Chantal FOURC (Salvezines), Serge BACAVE (St Benoît), Jean Jacques MARTY (St Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Paul COEFFARD (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby),

Procurations : Christophe PIQUEMAL (Aunat) à Hervé CHAPUT (Rodome), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Serge MOUNIE (Artigues), Sébastien DAIGNEAUX à (Bessède de Sault) à Alfred VISMARA (Cailla), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (COURTAULY) à Serge BACAVE (St Benoit), Didier PARIS (Fontanes de Sault) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Honoré GERVAIS (Le Clat) à Elvire ANDREWS (Espérazza), Alain BONNERY (Nébias) à Yves ANIORT (Granes), Amandine MORENO (Quillan), à Jean Poly (Quillan) Sophie BOUTIER (Quillan), à Jacques MANDRAU (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan) à Christian SOULA (Espérazza) Martine DAFFOS (Quillan) à Anthony CHANAUD (Val du Faby), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) à Francis SAVY (Mazuby), Jean Christophe GAUVRIT (Trézières), à Jean Jacques MARTY (St Ferriol), Marc RIVALS (Villefort) à Jacques MAMET (Chalabre)

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat) David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) Yveline DUFIS (Espérazza) Éric COUÉ (Espérazza), Marie Claude MARTIN (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza) François LACROIX (Espezal) Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefite du Razès), Jacques SIMON (Quillan), Lucie REIXACH (Quillan), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Marielle BASTOU (St Louis et Parahou), Anthony SANCHEZ (Ste Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers),

Secrétaire de séance : Pierre CASTEL



Nombre de conseillers en exercice : 88

Présents : 52

Votants : 67

Il est proposé de revoir les tarifs du SPANC à la hausse à compter du 1^{er} mai 2021 :

Tarifs SPANC 2020		Tarifs SPANC 2021 (à compter du 1/05/2021)	
- Dans le cadre d'une vente :			
Contrôle installation existante (1 visite)	210 €		230 €
Visite supplémentaire (si nécessaire)	100 €		110 €
- Dans le cadre d'un projet d'installation neuve :			
Contrôle installation neuve (2 visites)	250 €		300 €
Visite supplémentaire (si nécessaire)	100 €		110 €
- Visite installation existante hors vente :			
Contrôle ouvrage existant	140 €		150 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	130 €		140 €
Analyse dans le cadre d'un litige	130 €		140 €
Visite supplémentaire (si nécessaire)	100 €		110 €

Tarifs applicables à toutes les demandes reçues (date de réception de la « fiche d'information » au Service SPANC) à compter du 1^{er} mai 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs du SPANC proposés, à compter du 1^{er} mai 2021

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 8 avril 2021

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 16.04.2021
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 16.04.2021*

Pour extrait conforme,

